

Vendredi 8 décembre 2023

LACROIX-SAVAC DESIGNÉ POUR EXPLOITER LES LIGNES DE BUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL PARISIS

Dans le cadre des délégations de service public et de la modernisation du réseau de bus de moyenne et grande couronne, LACROIX-SAVAC est désigné pour l'exploitation des lignes de bus desservant le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisis.

Ce contrat de délégation de service public, le dernier des 36 lots de lignes de bus en grande couronne, débutera le 1^{er} août 2024 pour une durée de six ans (cinq années fermes et une année optionnelle).

Le choix de ces délégataires a été validé par le Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 6 décembre 2023 dans le cadre des procédures de consultation lancées à partir de 2019 portant sur 36 lots de lignes de bus du réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités.

La communauté d'agglomération du Val Parisis

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de **34 lignes de bus**, desservant le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisis.

Les principales communes desservies sont : Les communes concernées sont les suivantes : Beauchamp - Bessancourt - Cormeilles-en-Parisis – Eaubonne - Ermont - Franconville - Frépillon - Herblay-sur-Seine - La Frette-sur-Seine - Le Plessis-Bouchard - Montigny-les-Cormeilles - Pierrelaye - Saint-Leu-la-Forêt - Sannois - Taverny - Cergy – Argenteuil.

Les délégations de service public de l'exploitation des lignes de bus de moyenne et grande couronne

A la suite des orientations prises par son Conseil en 2017, Île-de-France Mobilités a entamé la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne, dont la mise en œuvre démarre dès 2021. Cette ouverture à la concurrence des réseaux de bus s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif retenu par la France en application de la réglementation européenne, et mis en œuvre dans la quasi-totalité de la France depuis des années. Elle concernera à terme l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public (le dernier réseau mis en concurrence étant le réseau de métro historique en 2039). L'exploitation des lignes de bus de grande couronne est confiée jusqu'en 2021 à des opérateurs historiques au travers de contrats signés de gré à gré avec Île-de-France Mobilités, pour la période 2017-2020. Au total, cela représente :

- 900M€ de chiffres d'affaires
- 135 contrats
- 1 200 lignes de bus (à titre d'exemple : 130 pour la métropole de Lyon)
- 10 000 conducteurs
- 5 000 véhicules (à titre d'exemple : 1 000 pour la métropole de Lyon), avec un fort enjeu de transition énergétique (bio-GNV et électrique)
- Environ 370 millions de voyages annuels (à titre d'exemple : 136 millions pour la métropole de Lyon)
- Plus de 200 millions de km parcourus par an

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Île-de-France Mobilités a souligné une attention particulière à l'amélioration des conditions de déplacement des Franciliens, dans le cahier des charges de chacun des 36 lots mis en concurrence. Ces cahiers des charges intègrent des exigences portant à la fois sur une offre de transport plus performante, une amélioration de la régularité des bus, des investissements en matière de transition énergétique et une large place à l'innovation (notamment sur l'information des voyageurs).

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités incite les opérateurs candidats à remettre des offres traduisant un meilleur équilibre entre les objectifs de qualité et de performance économique d'une part et les conditions sociales de réalisation du service public d'autre part.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr - 01 82 53 81 20 – 06 99 67 07 26

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

